

ordinaire fondé par un des anciens Membres de ce Corps, & qui aura pour sujet, *Qu'il vaut mieux être repris par des Sages, que flatté par des insensés*; suivant les paroles de l'Ecclésiaste, ch. vii. v. 6. On a aussi reçu avis ici que le nouveau Prince de Monaco arriva le 20. du mois dernier dans la Ville de ce nom, au bruit du Canon des Ramparts, & la Garnison rangée sous les armes; que le lendemain il reçut les complimens sur son heureuse arrivée, du Clergé, de la Noblesse, & de tous les Colleges, & que toutes les principales Dames avoient pareillement complimenté sur ce sujet la Princesse son Epouse, qui avoit pris les devans.

XIII. *Metz.* Les liberalités éclatantes de Monseigneur le Duc de Coislin, Evêque de cette Ville, &c. & les charités abondantes publiques & cachées que ce Prélat ne cesse de faire, exigent une reconnaissance proportionnée: Les Magistrats de Metz manifestent solennellement cette gratitude, & la veulent rendre immortelle par une Ordonnance dont la teneur est ci-après. Les jours d'un si grand homme devoient durer jusques à la consommation des siècles. Ces liberalités & ces charités ne sont pas tachées de la vaine gloire & de l'ostentation comme bien d'autres; elles partent également d'un cœur sensible & secourable aux maux publics, & se portent uniquement au bien qui y trouve tous ses charmes. Voici l'Ordonnance de ces Magistrats reconnoissans, par laquelle ils expliquent les sentimens de leurs Concitoyens.

LA construction des Cazernes & des Pavillons, que le zele, la pieté & la munificence de Monseigneur du Cambout Duc de Coislin, Evêque de Metz, ont fait élever par augmentation dans la Place des Champ a Seille, pour le soulagement des Peuples,